

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

DU 09 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à 19 heures, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil de la mairie de Vaucourtois, sous la présidence de Madame Maryse MICHON, Présidente.

Présents : Mmes MICHON Maryse –BERNARD Françoise – MICHELEAU Isabelle - M. JOUAN Mathieu - DUPORT Vincent – DUMONT Philippe - DELINOTTE Jean Marie - BURGOT Pierre Alain –

Pouvoir : Madame Michon Aurore à Madame MICHON Maryse

Secrétaire de séance : Madame BERNARD Françoise

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2023.

1 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Madame La Présidente indique que le compte de gestion 2023 est identique au compte administratif 2023. Après examen par le Comité Syndical,

Le Comité Syndical, décide d'adopter à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2023 qui fait apparaître un déficit global de 45.211,57 €.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Madame La Présidente présente le compte administratif de l'exercice 2023 et se retire pour le vote. Madame BERNARD Françoise prend la présidence de séance.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent l'ensemble de la comptabilité à l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	dépenses.....	167.588,85 €
	Recettes.....	253.130,80 €
	D'où un excédent de : 85.541,95 €	
<u>Section d'investissement :</u>	dépenses.....	260.406,21 €
	Recettes.....	129.652,69 €
	D'où un déficit de : 130.753,52 €	

3 - AFFECTION DU RESULTAT 2023 :

Madame La Présidente expose au comité syndical que l'excédent de recettes réalisé en 2023 au budget annuel est de 85.541,95 € en section de fonctionnement et un déficit de 130.753,52 € en section d'investissement.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter le résultat excédentaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter une somme de 85.541,95 € en section d'investissement (article 1068) et le solde du déficit de la section d'investissement soit 45.211,57 € sera inscrit à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

4 - BUDGET UNIQUE 2024 :

Le Comité Syndical,

Sur les propositions de la Présidente et après lecture chapitre par chapitre,

Vote à l'unanimité, le Budget Unique 2024, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes, à :

Section de fonctionnement : 260.567,30 €

Section d'investissement : 3.415.317,92 €

5 - SUBVENTION OCCE :

Le Comité Syndical,

Décide par 9 voix POUR de verser une subvention de 1.200 € à l'OCCE de Coulommès, Sancy-lès-Meaux et Vaucourtois.

Soit 200 € par classe (Vaucourtois 3 classe – Sancy 2 et Coulommès 1)

6 - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS AU SEIN D'UN GROUPE SCOLAIRE, RUE DE GLATIGNY A COULOMMES :

Madame La Présidente expose à l'assemblée le projet de construction de l'accueil de loisirs sans hébergement et ses abords, situé rue de Glatigny sur la commune de Coulommès, au sein du groupe scolaire projeté à cet endroit.

Elle précise qu'il peut être sollicité une subvention et un prêt à taux 0% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatif à l'investissement de cet équipement.

Le montant prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sous total travaux ALSH et abords H.T	836.841,25 € HT
Sous total honoraires et frais H.T	71.339,81 € HT
TOTAL HT DE L'OPERATION	908.181,06 € HT
TVA 20%	181.636,21 €
TOTAL TTC	1.089.817,27 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Etat, DSIL 2024, part ALSH sollicitée	37.530,00 €
- Région, Contrat Rural (CoR), part ALSH sollicitée	95.326,20 €
- Département, Contrat Rural (CoR) part ALSH sollicitée	71.494,65 €
- Caisse Allocations Familiales (CAF), fonds locaux (Investissement 2024), sollicitée (la répartition finale sera établie par la CAF)	66.666,00 €
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF), fonds nationaux (Plan Mercredi), sollicitée	300.000,00 €
Total des subventions sollicitées pour l'ALSH	571.016,85 € HT

<u>Part restant à la charge du syndicat :</u>	337.164,21 € HT
- Dont emprunt	203.831,21 €
- Dont sur prêt à taux 0% (CAF)	133.333,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

APPROUVE l'opération présentée pour un montant total de **908.181,06 € HT soit 1.089.817,20 € TTC**

DECIDE d'inscrire au budget du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, la part restant à sa charge.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception de la notification de la subvention et de l'accord du prêt de cette demande auprès de la C.A.F au titre de l'investissement.

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

MANDATE Madame La Présidente du SIRP pour déposer le dossier de subvention et de demande de prêt au titre de l'investissement auprès de la C.A.F.

MANDATE Madame La Présidente du SIRP pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

7 – DIVERS :

Madame Bernard demande à Monsieur Duport à ce que les messages du service périscolaire/cantine envoyés aux parents soient corrigés avant transmission, trop de fautes d'orthographe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 05.

La Présidente,
Maryse MICHON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DE CHAMPIGNY, SANCY LES MEAUX,
VAUCOURTOIS